

Congrès

Sup'Recherche-UNSA

le syndicat des enseignants-chercheurs,
des enseignants, des et chercheurs
de l'enseignement supérieur et de la recherche

Tours, les 19-20 mars 2026



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023 – 2026

Sup'Recherche-UNSA en ordre de marche

Sup'Recherche-UNSA a tenu son congrès dans les locaux de l'Université de Tours les 19 et 20 mars.

Ce Congrès a vu l'arrivée de nouveaux délégués pour lesquels il s'agissait d'une première participation qui témoigne de notre vitalité syndicale. Nous y avons reçu la secrétaire générale de notre fédération de l'UNSA-Education. Notre syndicat poursuit son développement dans un contexte qui s'est tendu, et dans la perspective des échéances électorales à venir.

Nous avons désigné des chargés de mission, renouvelé le Conseil national et le Secrétariat national. Nous avons élu deux co-secrétaires généraux : Virginie Saint-James et Ben Alicherif.

En 2021, le SNPTES est revenu au sein de l'UNSA-Education et lors des élections de 2022, nous avons participé au succès qui a fait de notre union la première force syndicale dans l'ESR.

Sur ces questions, le Bureau national de l'UNSA-Education du 10 juin 2025 a rappelé quels sont les champs de syndicalisation de chaque syndicat UNSA de l'ESR et dans ce contexte que Sup'Recherche-UNSA est le syndicat des enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs titulaires et contractuels de l'ESR. Nous avons cette année conclu une convention de partenariat avec le SE-UNSA le 20 août 2025 pour gérer ensemble les demandes d'aide de nos collègues ESAS, dans le respect des champs définis par les statuts.

Nous devons garder toute notre implication pour préparer les élections professionnelles de décembre 2026. Les enjeux sont majeurs et nous invitent à rester pleinement mobilisés.

Un syndicat qui se développe dans la continuité

Dans les dernières années, nous avons poursuivi notre progression, ainsi qu'en témoignent les chiffres des adhésions, des sections créées et de nouveaux correspondantes ou correspondants qui nous ont rejoints.

Dans le cadre du renforcement de l'action syndicale et de l'accompagnement de nos adhérents, plusieurs formations sont proposées en ligne chaque année à l'ensemble de nos adhérents, et que nous organisons pour nos correspondants une formation en présentiel. Ces temps de formation constituent un levier essentiel pour développer les compétences militantes, mieux maîtriser les enjeux statutaires et règlementaires, et renforcer la capacité d'intervention de notre organisation sur le terrain.

Le contexte dans lequel nous évoluons s'est durci

L'ESR est en effet un monde de souffrance au travail. La 7e édition 2025 du baromètre « Bien-être au travail et dans les études » (AEF Info – FNCAS) fait valoir que 45 % des personnels de l'ESR jugent que leurs conditions de travail représentent un risque pour leur santé physique ou mentale, avec une prévalence très nette de ce phénomène chez les enseignants-chercheurs.

Sup'Recherche-UNSA a répondu à cela par la création d'une Cellule d'aide à la rentrée 2024-2025 qui est souvent sollicitée (<https://sup-recherche.org/sos-demande-daide>), qui assiste et complète le travail de nos correspondants sur le terrain.



Nos chantiers pour les personnels se sont poursuivis dans la difficulté

Depuis 2020, l'une de nos préoccupations principales est d'obtenir le respect des engagements pris dans le protocole d'accord annexé à la LPR et qui sont les seules évolutions favorables durant le mandat. C'est précisément cela, l'action d'un syndicalisme réformiste.

En ce qui concerne les enseignants-chercheurs

Le bilan du repyramidage sur la période 2021-2024 a permis à 1600 collègues MCF d'être promus PU ce qui a favorisé la féminisation relative du corps des PR. Mais les incertitudes sur la dernière tranche de 400 postes laissent penser que la cible finale de 2000 promotions prévues par la LPR qui ne sera pas respectée.

À plusieurs reprises devant le ministère (réunion de revoyure du 30 juin 2025, audition par la mission du Conseil d'État sur la simplification le 16 février 2026) nous avons demandé la pérennisation du processus.

Pour le volet indemnitaire, la prime C1 devait arriver à 6400 € brut/an en 2027, mais la trajectoire est brisée depuis deux ans et les engagements de la LPR ne seront pas respectés.

Il y a eu des progrès en ce qui concerne la répartition indemnitaire puisque désormais 35 % environ de nos collègues ont accès à une composante indemnitaire fonctionnelle (C2) et que 45 % ont accès à la prime individuelle (C3).

Les autres dispositions du Protocole sont parfois en souffrance : il a fallu nous battre pour obtenir les dotations d'accueil pour les jeunes MCF, car rares sont les universités à les verser dans leur intégralité. Nous avons dû à plusieurs reprises alerter le ministère notamment en 2024.

Pour les doctorants

Le contrat doctoral est passé de 1866 €/bruts à 2300/bruts au 1er janvier 2026. La trajectoire sera maintenue ce qui est une bonne chose. Toutefois, cela rend particulièrement injuste la situation des ATER, pour laquelle nous déployons tous nos efforts.

La situation des enseignants scolaires affectés dans le supérieur

Nos collègues enseignants ne sont pas éligibles aux parts C2 et C3 du RIPEC en 2025, et leur prime d'enseignement supérieur (PES) n'est pas alignée sur le socle de la C1. Pour répondre à cette injustice Sup'Recherche-UNSA dans le livre blanc, *Reconnaissance des fonctions et des missions des enseignant.e.s du supérieur*¹ propose la création d'un régime indemnitaire analogue au RIPEC, comprenant trois composantes (deux indemnités : statutaire et fonctionnelle, et une prime individuelle). Nous demandons aussi la réécriture du décret de 1993, ou l'écriture d'un nouveau décret spécifique « pour connaître et reconnaître les missions exercées par les ESAS ». Obtenir enfin des textes qui prennent ne compte leur situation au-delà des 384 heures d'enseignement a été notre principal combat de l'année 2024-2025, porté devant le CSA. Nous avons abouti à trois textes

- [Décret n° 2025-742 du 31 juillet 2025](#) *relatif aux personnels enseignants du premier et du second degré affectés dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;*
- [Arrêté du 28 août 2025](#) *approuvant le référentiel national d'équivalences horaires établi en application de l'article 4 du décret n° 2025-742 du 31 juillet 2025 relatif aux personnels enseignants du premier et du second degré affectés dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur*
- [Décret n° 2025-743 du 31 juillet 2025](#) *relatif aux aménagements de service accordés aux personnels enseignants du premier et du second degré affectés dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur pour leur permettre de préparer des concours et d'effectuer une thèse de doctorat.*

¹ En ligne : https://sup-recherche.org/wp-content/uploads/2025/03/2025_03_Livre-blanc-ESAS-SUPR.pdf

Tous nos efforts doivent désormais porter sur le volet indemnitaire de leur statut. La situation actuelle est injuste.

Pour les chercheurs

Les repyramidages sont en retard et une « DésUMRisation » rampante, mais brutale place des collègues chercheurs en difficulté. C'est aussi un point de vigilance.

Nous dénonçons ces évolutions qui portent la marque d'une vision à court terme, particulièrement inquiétante pour l'avenir.

Il faut aussi répondre au défi de la contractualisation galopante

Selon le dernier RSU : Les agents contractuels représentent 35,6 % de l'ensemble des personnels enseignants en fonction dans l'enseignement supérieur en 2023.

Sur le fondement d'une vaste enquête, nous avons édité un Livre blanc sur les contractuels enseignants ou chercheurs en avril 2025. Nous proposons cinq pistes d'uniformisation des règles de recrutement et de gestion.

- Pour un cadrage des conditions de recrutement et de travail,
- Pour les bases de contractualisation,
- Pour l'évolution des rémunérations,
- Pour l'évolution des carrières de contractuels en CDD
- Pour une perspective de titularisation des contractuels en CDI

L'ESR leur offre un emploi, nous voulons qu'il leur offre enfin des perspectives.

Nos chantiers pour l'ESR se multiplient

Le contexte politique national et international est délétère. C'est pourquoi nous avons décidé en partenariat avec le Centre Henri Aigueperse de monter un colloque sur « *La démocratie à l'université : principes, pratiques et enjeux dans un monde globalisé* », qui s'est tenu Poitiers les 9 et 10 octobre 2025 (publication à venir). Une suite est à venir sous l'égide de collègues d'Orléans. Ce sera une occasion de plus de faire vivre nos valeurs au cœur de l'exercice de nos métiers.

Depuis deux ans, les budgets sont adoptés avec retard ce qui empêche le CNESER de jouer pleinement son rôle. L'ensemble de l'ESR se paupérise. Les objectifs de la loi, à savoir 3 % du PIB consacrés à la recherche et au développement, dont 1 % du PIB dans la recherche publique ne seront pas atteints en 2030.

Aucun des budgets votés depuis 2020 ne respecte cette trajectoire et le budget 2026 présenté ce mois de mars au CNESER acte un retard de 2 milliards d'euros. Il n'a recueilli aucune voix « pour ».

Dès lors, si nous participons aux Assises sur le financement de l'ESR public que notre ministre co-organise avec Bercy, mais nous avons d'ores et déjà fixé une ligne rouge si l'augmentation des droits d'inscription devait être inscrite dans la discussion.

Pendant ce temps, les établissements se reconfigurent dans la cadre d'une ordonnance d'expérimentation de 2018. Ils deviennent souvent des « Grands établissements » qui marient les carpes et les lapins. Nous participons à la mission Korolitski sur les établissements expérimentaux et les grands établissements qui a émis 23 préconisations transitoires et rendra son rapport fin mars.

Le chantier de la formation initiale des enseignants sanctionne clairement une « dés-universitarisation » préoccupante. L'abandon de notre tutelle sur ces questions fait qu'il est difficile de faire entendre notre voix. Notre syndicat a participé aux groupes de travail ministériels et en décembre 2025 et au Comité de suivi de la réforme. À cette occasion, nous avons porté avec détermination nos revendications, notamment sur l'avenir des INSPE et sur les orientations actuellement prises en matière de formation. Face à cette situation, nous devons rester pleinement mobilisés pour défendre nos collègues et la place des universités.

La place de l'universitaire et de l'université dans la société nous préoccupe

Nous partageons les inquiétudes sur les libertés académiques. Dans le monde entier, on assiste à une déconstruction méthodique de ce qui fait l'Université. La vérité scientifique ne s'impose plus ; n'est plus entendue... Nous participons à l'Internationale de l'éducation et nous allons renforcer nos liens internationaux à l'avenir.

Nous faisons pour l'heure l'objet d'un double procès en islamo-gauchisme ou en même temps, en dérive vers l'extrême droite qui révèle les tentatives d'instrumentation de tous bords. Nos statuts, notamment le régime disciplinaire qui est spécifique aux enseignants, font l'objet d'attaques voilées malgré nos interventions, comme lors de l'adoption de la Loi du 31 juillet 2025 relative à la lutte contre l'antisémitisme dans l'enseignement supérieur.

Une proposition de loi pour une meilleure défense des libertés académiques est en cours et nous avons été consultés lors d'une table ronde au Sénat le 27 janvier dernier.

Ce congrès définit nos mandats face à une proposition d'inscription des libertés académiques dans la Constitution

Il est clair que dans ce contexte, l'État se désengage. La question de la territorialisation de l'enseignement supérieur est clairement sur la table. À travers les pouvoirs des recteurs et recteurs délégués à l'enseignement supérieur, à travers le

passage généralisé des établissements au « COMP 100 % », à travers les interventions des régions.... Nous nous saisissons du problème et envisageons des évolutions de notre Conseil national en ce sens. Nous voulons rester des fonctionnaires d'État pour continuer à garantir l'autonomie réelle de nos établissements et l'indépendance de nos missions.

La montée de l'enseignement privé est aussi une réalité à laquelle nous devons faire face. Désormais 25 % des étudiants se dirigent vers l'ESR privé. Cela les livre à des dérives proches de l'escroquerie dans le cadre de l'ESR privé lucratif. Un projet de loi devrait être soumis au vote de l'Assemblée nationale. À cette occasion, nous avons porté nos revendications. Cette loi devrait conduire l'HCERES à évaluer/reconnaitre des formations, nous avons été auditionnés par la nouvelle Présidente le 26 février dernier. Nous devons nous mobiliser plus que jamais sur ces questions pour défendre le service public, seul garant d'une égalité d'accès à la formation et au savoir pour tous et toutes.

De fait, nous sommes entendus. Cette année nous avons souvent été reçus (DGSIP, CE, DGRH, HCERES, Ministère, Sénat et Assemblée nationale), mais nous ne sommes pas toujours écoutés.

A Tours le 17 mars 2026,

Virginie Saint-James, Secrétaire générale de Sup'Recherche–UNSA.